

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

OBJET :

Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité

20220007

Christine FRANCOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FLACEAU Chloé, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, TONDU Mathieu

Pouvoir : DELACOURT Marc donne pouvoir à GARCIA Nathalie, VERDENET Clotilde donne pouvoir à QUEIREL Elodie

Secrétaire de Séance : Matthieu BRIERE

Date de convocation du Conseil : 20 janvier 2022

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 21

Pouvoirs : 2

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (1°),

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de surcroit de travail conséquent à la mutation de deux agents ;

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de secrétariat général à raison de 10h par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A 20 VOIX POUR, 2 CONTRE, 1 ABSTENTION :

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de secrétariat général à compter du 01/02/2022 pour une durée de 3 mois
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 10 heures hebdomadaire.

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20220120-20220007-DE
Date de réception préfecture : 21/01/2022

- DECIDE que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire attachés territoriaux
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 20 janvier 2022.

La Maire

Christine FRANCOIS.

Transmission à la Préfecture le :
Réception par la Préfecture le :

